

1939-LE VERNET-1944

BULLETIN D'INFORMATION DE L'AMICALE DES ANCIENS INTERNÉS POLITIQUES ET RÉSISTANTS DU CAMP DU VERNET D'ARIÈGE

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

*Le peuple Français convaincu, que l'oubli et le mépris
millénaire du monde, a résolu d'exposer dans une
charte que tous les citoyens pouvant comparer
toute institution sociale, ne doivent jamais
se soumettre devant les yeux des hommes à l'arbitraire,
doivent, le législateur,
En conséquence, il proclame,
la déclaration suivante des droits*

*des droits naturels de l'homme, sont les seules causes des
déclarations solennelles ces droits sacrés et inaliénables
sans cesse les actes du gouvernement avec le but de
opprimer et avilir par la tyrannie, afin que le peuple
et de son bonheur, le magistrat, la règle de
l'objet de la législation.
ce principe de l'indivisibilité
de l'humanité et la fraternité.*

ARTICLE PREMIER

Le but de la présente charte est de garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

1° Ces droits, sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

2° Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.

3° La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale; elle est la même pour tous. Tant qu'elle protège, tant qu'elle punisse, elle ne peut donner que ce qui est juste et utile à la société; elle ne peut défendre que ce qui est nuisible.

4° Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les principes de la reconnaissance d'autres motifs de préférence dans leurs élections, que les vertus et les talents.

5° La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui; elle a pour principe, la nature, pour règle, la justice; pour sauve-garde, la loi; la sanction est dans la conscience et dans la loi.

6° Le droit de propriété est consacré et ses limites, sont par la loi de la propriété; de toute autre manière, le droit de s'assurer les jouissances de la propriété, ne peuvent être interdits.

7° La garantie d'existence et de la vie, suppose ou la présence ou le pouvoir de résister à la tyrannie.

8° La charte consacre dans la présente charte par la société, à chacun de ses membres, ainsi qu'il est consacré par la loi, de ses droits et de ses propriétés.

9° La loi doit garantir la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent.

10° Nul ne doit être arrêté, arrêté, détenu, ni dans les cas de nécessité pour la loi et selon les formes qui elle prescrit.

11° Toute personne arrêtée ou saisie par l'autorité de la loi doit être jugée et se rendre coupable par la réclamation.

12° Toute arrestation contre un homme hors de sa vie et sans les formes que la loi détermine, est arbitraire et tyrannique; celui contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence, a le droit de le repousser par la force.

13° Tous les citoyens ont le droit, expéditivement, signalement, exécutoire de faire arrêter les actes arbitraires, sont coupables, et doivent être punis.

14° Tout homme et toute personne commencent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, à être jugé et responsable de l'arrestation, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être considérée comme arbitraire.

15° Nul ne doit être jugé et puni, qu'après avoir été entendu ou légalement appelé, et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit. La loi qui punirait des délits commis avant qu'elle eût été promulguée, serait une tyrannie; l'effet rétroactif donné à la loi ferait un crime.

16° La loi ne doit décréter que des peines strictement et évidemment nécessaires; les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.

17° Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de disposer à son gré de ses biens et de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

18° Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.

ART DIX-HUITIÈME

Tout homme peut engager ses services, son temps, mais il ne peut se vendre, ni être vendu; sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne consent pas de reconnaissance, et peut exiger un engagement de soins et de reconnaissance, entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.

19° Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement; si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige, et sous réserve d'une juste et préalable indemnité.

20° Nulle contribution ne peut être établie, que pour une limite générale; tous les citoyens ont le droit de concourir à la levée de la contribution; tous les citoyens, dans la surveillance de l'emploi, et de son fait, ont le droit de concourir.

21° Les contributions publiques sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

22° L'instruction est le droit de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

23° La garantie sociale consiste dans l'exécution de tous pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits; cette garantie repose sur la souveraineté nationale.

24° Elle ne peut exister si les fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et si la responsabilité de tous les fonctionnaires n'est pas assurée.

25° La souveraineté réside dans le peuple; elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

26° Aucune portion du peuple ne peut s'attribuer le pouvoir de représenter le peuple entier; mais chaque section doit avoir un assemblement, au jour du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

27° Une loi individuelle qui usurperait le pouvoir, est nulle et n'est mise à mort par les hommes libres.

28° Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer, et de changer sa constitution. Une génération ne peut appartenir à ses lois, les générations futures.

29° Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi, et à la nomination de ses mandataires, et des agents.

30° Les fonctions publiques ne sont que temporairement, et ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs.

31° Les délits des mandataires du peuple et de ses agents, ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se proclamer plus inviolable que les autres citoyens.

32° Le droit de présenter des pétitions aux autorités de l'autorité publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu, ni limité.

33° La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme.

34° Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé; il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.

35° Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs.

La lettre du Président

Chers Amis

Je viens au début de cette nouvelle année qui commence, vous dire à tous, combien je souhaite que s'affirment et se renforcent les liens d'amitié et de fraternité qui depuis tant d'années nous unissent au sein de notre Amicale.

Nous avons ensemble, jusqu'ici traversé des périodes de dures épreuves, mais aussi d'intenses émotions et joies que nous avons toujours partagé. Je voudrais qu'il en soit de même pour 1989. Cela est possible dans le cadre de notre Amicale qui vous le voyez conserve tout son élan et son enthousiasme avec ses ambitions et ses projets. Ce qui a été fait dans le passé le prouve et nous encourage à poursuivre sans relâche.

J'espère et souhaite que durant ces 12 mois qui viennent, chacun et ensemble nous puissions vivre de grands moments joie et bonheur, au cours de nombreuses manifestations qui nous sont annoncées. Manifestations qui nous touchent et nous concernent. Puissions-nous les vivre intensément dans l'esprit qui nous anime tous. Notre assemblée générale de juin devrait être une de ces occasions.

Je ne faillirai pas à la tradition, et terminerai en exprimant le souhait, que chacun, entouré de tous les siens, et ceux qui lui sont chers, connaisse tout au long de cette nouvelle année, au rendez-vous quotidien, la santé la joie, et le bonheur.

Que la justice, la fraternité et la PAIX s'installent définitivement pour tous les hommes de cette planète.

Nous devons oeuvrer pour cela.

Bien fraternellement votre Président

JOSE ARTIME



-

EDITORIAL

Lors de l'inauguration du Mémorial du Camp du Vernet, un journaliste d'une chaîne de télévision m'a indiqué qu'il allait m'interviewer en tant que descendant d'un ancien interné. Et pour que je puisse me préparer, il m'a dit qu'il allait me poser la question suivante:

"Plus de quarante ans après les événements de la deuxième guerre mondiale, quel intérêt peut avoir votre commémoration? Ne peut-elle paraître dérisoire?"

L'interview projetée n'eut pas lieu et, comme lors du procès Dreyfus, la question, je ne sais pourquoi, ne me fut pas posée. Et, sans doute à cause de cette frustration, longtemps j'ai continué de me battre avec cette question, y répondant sans fin mentalement. Elle me hante encore.

J'avoue que je ne suis pas sûr de savoir bien y répondre. D'autres que moi sont mieux qualifiés pour cela : ceux qui ont vécu dans leur chair cette violence faite à l'humanité, ceux qui gardent en eux la marque de l'infamie nazie, ceux qui savent quelles souffrances, des hommes, pour conserver leurs privilèges, sont capables d'infliger à d'autres hommes. Ceux qui en songeant aux barbelés du Chili, de la Turquie, de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie se souviennent des barbelés qui les ont meurtris parce qu'ils n'acceptaient ni l'injustice ni l'esclavage.

Ce n'est pas que je n'aie quelque idée personnelle sur la question : témoigner, garder le souvenir, éduquer les générations présentes et à venir. Lutter contre la bête immonde, maintenir la vigilance. Ne pas laisser les effaceurs professionnels, les spécialistes de l'oubli, de la diversion, de la déformation et de la révision accomplir leur sale besogne. Se battre pour que justement on ne réduise pas à du dérisoire ce qui a du sens, ce qui est gonflé de sang. Chaque parcelle de l'Histoire est investie, est l'enjeu d'une lutte qui ne finit pas entre les hommes qui vivent debout et ceux qui se vautrent dans la boue.

Mais il se fait dans ma tête, à l'aube de l'année 1989, une étrange confusion quand me revient en mémoire la question avortée. Je suis pris d'une sorte de vertige. Des événements disparates, éloignés dans le temps, tourbillonnent en moi. Le Pen et son abject "détail de l'Histoire", la Révolution Française, la Despedida des Brigades Internationales, les convois de réfugiés espagnols passant la frontière, la déclaration de guerre, l'assassinat de Dulcie September, l'Intifada, la proclamation d'un Etat Palestinien, le Non au référendum chilien, les luttes des cheminots, des infirmières, les premières grandes mesures de désarmement nucléaire. L'opiniâtreté de Mandéla.

Est-ce que je me mettrais à tout amalgamer? Quand mon émotion retombe, quand l'espoir ou la fureur s'apaise, il me semble mieux apercevoir pourquoi notre petite Amicale d'Anciens Internés du Camp du Vernet veut continuer à vivre et à maintenir dans sa vérité le souvenir de cet épisode historique. Les hommes se donnent la main au travers des siècles. Leurs luttes ne sont pas éphémères. Ils se trompent bêtement ceux qui croient pouvoir les rendre insignifiantes. En honorant nos victimes et nos résistants, nous continuons de refuser l'avènement du franquisme, le déferlement du nazisme, la violence faite aux peuples chilien, palestinien, sud-africain. Nous continuons de jubiler chaque fois que la paix se fraie un chemin, chaque fois qu'une arme est détruite, chaque fois qu'ici ou là dans le monde les opprimés se dressent contre l'oppression.

Jacques SMIETANSKI

Bulletin

Il est d'habitude chaque année en décembre de se retourner et faire en quelque sorte le bilan des 12 mois écoulés. Nous n'y manquerons pas cette année encore.

Cette fois encore nos résultats en-deça de nos souhaits et nos ambitions. Nous avons cependant quelques motifs de satisfaction, et surtout des raisons d'espérer qu'au cours de l'année qui approche, nous pourrons aller plus avant dans les objectifs que nous nous sommes fixés.

Satisfaction, et c'est un sentiment d'ensemble, d'avoir nous semble t-il, grâce à notre action, fait renaître un certain intérêt pour ce que nous faisons, dans notre entourage, et même au delà. En effet, notre projet de musée par exemple, qui annoncé à tous nos amis proches et lointains, nous a valu un apport des témoignages et collaborations précieuses. Du village du Vernet, de toute l'Ariège, mais aussi de l'étranger, tous, ont répondu favorablement à notre appel.

Ce musée qui était notre objectif premier pour cette année a donc atteint son but et espérons le restera avec le mémorial, les réalisations majeures de toute notre action durant ces longues années. Depuis 1971 date de la renaissance de notre Amicale, ces deux réalisations étaient inscrites dans les cartons, mais aussi, et surtout dans l'esprit de tous ces nombreux camarades qui ont travaillé inlassablement pour leur aboutissement. Que chacun y trouve la satisfaction méritée. Notre pensée va vers ceux qui ne peuvent hélas, avec nous la partager aujourd'hui. Nous regrettons également que de trop nombreux amis, pour de multiples raisons bien compréhensibles, n'aient pu se joindre à nous le 19 juin pour l'inauguration. Nous voulons espérer qu'un jour ou l'autre, l'occasion de venir retrouver les sensations que nous avons ressenti ce jour-là, leur sera également offerte.

Certe il reste beaucoup de choses à apporter à cette exposition, et nous nous y attacherons. De l'avis général il ressort que ce qui y est présenté retrace bien l'essentiel de ce que fut le camp du Vernet et aussi l'histoire des "hommes du Vernet". De nombreux documents et témoignages apportent l'information complémentaire qui faisait tant défaut jusqu'à maintenant. La maquette qui est la seule représentation connue aujourd'hui, permet à chacun des anciens de retracer et expliquer ce qu'était la vie dans le camp et son propre périple dans ce petit univers. Une carte de l'Europe où figurent tous les camps, retrace l'itinéraire des internés après leur libération hors des barbelés. De nombreux autres matériaux continuent de nous arriver, en particulier de nos amis de l'étranger.

Au sujet du livre "Les Antifascistes du camp du Vernet" réalisé par le Dr Sibylle HINZÉ, et qui est en langue allemande, nous avons trouvé la possibilité de le faire traduire par un professeur. Vu le grand intérêt de cet ouvrage nous étudierons alors la meilleure façon, la plus

économique, de le proposer à nos adhérents. En ce qui concerne une éventuelle édition en français pour une plus grande diffusion, certaines démarches seront nécessaires que nous engagerons le moment venu. Nous avons actuellement en notre possession une vingtaine d'exemplaires en langue allemande que nous proposons à ceux que cela pourrait intéresser. Le prix de revient actuellement est de 130 F. Notre situation financière ne nous permet pas aujourd'hui de faire ce cadeau.

En conclusion disons que ce musée a pris un bon départ et que, en l'améliorant grâce à l'effort de tous, il remplira pleinement son rôle, à savoir témoigner de ce que fut et reste la triste mais édifiante histoire des hommes du Vernet. Plus d'un millier de personnes l'ont à ce jour visité. A preuve le livre d'or qui y est proposé, où l'on peut lire de très intéressantes appréciations, et aussi les dons effectués qui s'élèvent à plus de 1000 F.

Le Mémorial n'a lui cette année bénéficié d'aucune amélioration, à part le remplacement d'un ciprés qui dépérissait. Il avait été prévu un apport de gravier dans les allées, mais cela n'a pas été possible, et sera donc reporté à l'année prochaine, en 1989. Aucune date n'est encore fixée pour la modification de la route nationale 20, et donc de l'entrée et l'allée d'accès. La prochaine manifestation est prévue au mois de février 89, pour un dépôt de gerbe commémorant le passage de la frontière des combattants de la liberté de l'Espagne républicaine.

A ce sujet, notons que notre Amicale s'est jointe à une coordination composée de plusieurs associations amies, pour organiser en avril 1989 plusieurs manifestations dans les pyrenées orientales qui commémoreront le 50^{ème} anniversaire de l'exil des combattants républicains espagnols. Les journées des 15 et 16 avril 1989 seront les deux temps forts de ces manifestations à Perpignan. Une stèle commémorative sera inaugurée alors au village de Las Illas près de la frontière espagnole. Nous y sommes tous invités. Notons également que la participation de notre Amicale à cette opération s'élève à 1000 F. D'autres informations complémentaires peuvent être obtenues au secrétariat de la coordination à cette adresse :

M FALGUERA - 18 route de St Michel
Codalet - 66500 PRADES

Les 28, 29 et 30 octobre derniers une importante manifestation célébrant le 50^{ème} anniversaire du départ des Brigades Internationales d'Espagne, a eu lieu à Barcelone. Sur invitation des organisateurs, dont le Président n'est autre que notre camarade SANCHO, une délégation de notre Amicale conduite par notre Président Jose ARTIME, a assisté à cet évènement. A cette occasion a été inaugurée un monument offert par les brigadistes Américains de la Lincoln à la ville de Barcelone. Ce fut surtout l'occasion de rencontrer de nombreux amis de plusieurs pays durant des heures d'une intense émotion.

Cette année 1989 étant le 200^{ème} anniversaire de la révolution française, et le 40^{ème} de la déclaration

universelle des droits de l'homme sera l'occasion de nombreuses manifestations auxquelles nous nous associerons, manquant ainsi notre attachement à cette charte. Charte dont le non respect nous valut, avec tant d'autres, des années de souffrance. Espérons que le rapprochement des peuples aujourd'hui et encore plus demain, contribuera à un plus grand respect, et application à toute l'humanité des principes qu'elle énonce.

Au cours de cette année nous devons également tenir notre Assemblée Générale. Nous proposons donc de la situer dans la deuxième quinzaine de juin, les 18 ou 25 probablement. La date exacte sera annoncée dans le prochain bulletin au début avril.

Nous projetons en effet de la célébrer au cours d'une grande fête de commémoration que nous organiserons en entente et accord avec les différentes associations du village du Vernet. Durant deux jours, samedi et dimanche, plusieurs manifestations sportives et culturelles seraient organisées. Notre intervention serait essentiellement culturelle, dans la fidélité à ce que nous sommes. Notre Assemblée se déroulerait comme à l'habitude le dimanche matin au Vernet, avec dépôt de gerbe au Mémorial et repas fraternel sur place au village. D'autres informations et précisions seront données dans le prochain bulletin, sur cette opération que nous espérons à grand retentissement.

Le Secrétaire.

Nouvelles littéraires

Lors de notre rencontre à Barcelone, nos camarades Yougoslaves ont porté à notre connaissance un ouvrage du poète VLADIMIR CERKEZ comportant des poèmes en langue Serboercate et la traduction en espagnol du poète espagnol Dr JUAN PEREZ CREUS. Ces poèmes qui ont pour thème la lutte des Brigades internationales en Espagne, sont un vibrant hommage à ces combattants. C'est avec ferveur et beaucoup de chaleur qu'y est exprimé leur amour pour ce qu'ils appellent leur deuxième Patrie "L'Espagne". C'est aussi un vibrant hommage au peuple espagnol en lutte pour la liberté.

Nous sommes engagés à en promouvoir la diffusion. Les amis qui seraient intéressés par cet ouvrage peuvent nous le demander. Nous nous chargerons de le leur procurer.

Nos peines

Dans sa dernière lettre notre camarade FOTI Francesco de Regio Calabria, nous fait part de la disparition de sa chère épouse. Compagne de toute sa vie qu'elle partagea même durant la guerre d'Espagne, où en qualité d'infirmière dévoué, elle assistait les valeureux combattants. Nous partageons la douleur de notre camarade Francesco et lui présentons de sincères condoléances.

Rapport du Trésorier

Le présent exercice financier 1988 montre plusieurs choses, en premier lieu l'importance des rentrées apportées par les dons divers, compte tenu du fait que la cotisation est restée inchangée et que le nombre d'adhérents est à peu près stable. La modicité autant que la régularité de nos moyens financiers nous impose des choix mais nous permet d'éviter les grosses surprises. De ce fait ces deux dernières années nous avons un peu négligé le mémorial pour concentrer nos efforts sur le musée. L'espoir de la prise en charge du mémorial par le ministère nous encourage dans ce choix. De la même façon l'abandon, que nous espérons provisoire, de l'ancienne formule du bulletin, nous a permis d'engager d'autres actions. A titre d'exemple le précédent bulletin nous est revenu à moins de 800,00 francs. Ces quelques exemples vous aurons fait comprendre, je l'espère, les différents problèmes auxquels nous sommes confrontés et les solutions que nous avons choisi. Ceci également pour vous montrer l'importance de l'appel à cotisations que je renouvelle chaque année.

Joyeuses fêtes à tous.

Le Trésorier

Situation Financière au 26-12-1988

RECETTES

Cotisations.....	54.....	5381,71
Dons divers.....	34.....	8083,86
Subventions (CG.Ariège.Mairies. Saverdun.Pamiers).....	03.....	1710,00
Recette musée (dons visiteurs + vente 1 livre).....		<u>1195,00</u>
	total recettes =	16370,57
	Solde année 1987	<u>10809,33</u>
	TOTAL	<u><u>27179,90</u></u>

DEPENSES

Frais de fonctionnement (Papeterie.Bulletin.Courrier.Photo.Manifestations + frais engagés en 1988 pour le musée).....		<u>14705,74</u>
Noter que le total des frais pour le musée qui s'étale sur 1987 et 1988 est de.....		<u>13582,39</u>

SOLDE

	RECETTES.....	27179,90
	DEPENSES.....	<u>14705,74</u>
	SOLDE au 26-12-1988 =	<u><u>12474,16</u></u>

DONS ENREGISTRÉS APRES LE DERNIER BULLETIN

RAPOPORT B. 24	100 F	NAVARRA J. CA	100 DOL
CASTELLANI A. Ital.....	200 F	CONSEIL G. ARIEGE.....	1000 F
FURLAN S. et Y. You.....	800 F	FOTI F. Ital.....	150 F
BIELSA M. 09.....	100 F		